

LA MARCEL QUEHEILLE 2023

1. CONDITION DE PARTICIPATION

LA MARCEL QUEHEILLE 2023 du 19/08/2023 est ouverte à tout cycliste, homme ou femme, de nationalité française ou non, licencié ou non à une fédération française ou étrangère

1.1. Conditions d'âge

Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au **31/12/2022** peuvent participer aux épreuves de la Marcel Queheille 2023. Les personnes non majeures le **19 août 2023** devront fournir une autorisation parentale.

1.2. Garantie médicale

1.2.1. Conformément au code du sport, ne peuvent participer aux épreuves chronométrées que les personnes présentant une garantie médicale adaptée

- **Licence permettant la compétition cycliste** de l'une des fédérations françaises UFOLEP, FFC, FSGT, FFTRI ou FF HANDISPORT (licence comportant explicitement la mention « certificat médical » ou « visite médicale » de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition.
- **Certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de **moins d'1 an**. Ce certificat médical est également obligatoire pour les licenciés des fédérations des pays étrangers (y compris pour les fédérations des pays étrangers affiliés à l'UCI).

1.2.2. Aucune garantie médicale (Licence ou Certificat Médical) n'est exigée pour participer à la randonnée

1.3. Catégories spécifiques

Coureurs cyclistes professionnels : les coureurs Français ou étrangers sous contrat avec une équipe cycliste professionnelle sont acceptés mais ne seront pas classés.

1.4. Matériel et règlement technique

1.4.1. Tous les participants (épreuves chronométrées et randonnée) doivent obligatoirement porter un **casque aux normes UCI « coque rigide »**.

1.4.2. Pour participer aux épreuves chronométrées, **le matériel doit correspondre aux normes UCI**.

Sont en particuliers interdits :

- ✓ Les guidons « Type Triathlète »
- ✓ Les guidons Additionnels
- ✓ Les roues à Bâtons et les roues non homologuées UCI
- ✓ Les vélos couchés

1.5. Garanties d'assurances

La Marcel Queheille étant une manifestation sportive placée sous l'égide de la FFC et ouverte aux non licenciés (licenciés des autres fédérations ou non licenciés), il revient aux participants de souscrire à titre personnel une « **garantie individuelle accident** » pour couvrir les dommages non pris en charge par la responsabilité civile (**exemple important : »je me blesse tout seul «**...)

- ❖ **Attention** : Les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance (dispositions non imposée par la loi)

1.6. Catégorie et classement individuels

Pour les épreuves chronométrées, les classements individuels se feront selon les 12 catégories suivantes, catégories déterminée par l'âge au **31/12/2022** sauf pour la catégorie handisport, réservée aux seuls licenciés à la FF Handisport (sans distinction d'âge) :

- **CATEGORIE A1** – Femmes de 17 à 39 ans
- **CATEGORIE A2** - Femmes de 40 à 49 ans
- **CATEGORIE A3** – Femmes de 50 ans et +
- **CATEGORIE C** – Hommes de 17 à 29 ans
- **CATEGORIE D** – Hommes de 30 à 39 ans
- **CATEGORIE E** – Hommes de 40 à 49 ans
- **CATEGORIE F** – Hommes de 50 à 59 ans
- **CATEGORIE G** – Hommes de 60 et +

❖ CLASSEMENTS

Chaque concurrent, terminant l'une des épreuves chronométrées dans les délais, sera classé au scratch et dans sa catégorie d'âge. Le temps sera pris au départ à l'arrière du peloton et à l'arrivée.

- Avec temps réel, classement scratch et classement dans sa catégorie

Coueurs FFC : Les coueurs de 1^{ère} catégorie ne seront classés qu'au scratch (et non dans leur catégorie d'âge)

1.7. Contrôles Médicaux

Chaque participant sera susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales. Il sera contraint de s'y soumettre sous peine de sanctions sportives prononcées par l'agence française de lutte contre le dopage.

1.8. Respect de la Charte Eco-Cyclo

Des patrouilleurs Eco-Cyclo seront présents sur tous les parcours. Tout participant qui jettera des débris en dehors des zones prévues à cet effet (Zones de ravitaillements uniquement) sera disqualifié.

2. SECURITE

Chaque participant, que ce soit en formule chronométrée ou en formule randonnée, devra se conformer au code de la route. Il ne devra utiliser que la partie droite de la chaussée et se conformer aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées, respecter les consignes données par les organisateurs au départ et en cours de route. En cas d'infraction, chaque participant sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime.

Le directeur de l'épreuve a le pouvoir de modifier les parcours, même en cours d'épreuve si des circonstances l'y contraignent

De même il peut être amené à neutraliser en partie ou complètement l'épreuve en accord avec les commissaires.

Aucune voiture suiveuse ne sera admise sur les parcours sous peine d'exclusion immédiate.

NEUTRALISATION : la partie urbaine des parcours (soit sur 3,2 km environs) sera neutralisée et se fera à l'allure réduite imposée par des voitures et des motards de l'organisation.

3. ASSISTANCE

Sur les parcours des épreuves chronométrées, des signaleurs seront placés aux carrefours pour assister les engagés. Des motos et voitures de l'organisation assureront la sécurité. Un camion balai clôturera chacun des parcours à la vitesse moyenne de 18 km/h, selon un horaire établi en fonction des difficultés et pourra assurer les petits dépannages. Toutefois il est recommandé à chaque participant de prévoir sur lui son propre matériel de première nécessité.

Après le passage du camion balai, la sécurité ne sera plus assurée sur les parcours. Les concurrents doublés par ce véhicule devront rendre leur dossard, leur transpondeur et leur plaque de guidon. Ils pourront néanmoins poursuivre l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Fin de contrôle des arrivées : 16h20. Après cet horaire, les arrivées seront jugées hors-délai.

4. ENGAGEMENTS - INSCRIPTIONS

4.1. Inscription aux épreuves chronométrées

Toute personne respectant la condition d'âge requise (cf. :§2-1-1) pour participer à l'une des épreuves chronométrées devra présenter au moment de l'inscription (courrier ou internet ou sur place) :

- Soit une photocopie complète recto-verso de la licence l'autorisant à s'engager (cf. :§2-2-1)
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'1 an (cf. :§2-2-1)
- Une **autorisation parentale** est requise pour les concurrents non majeurs le **19/08/2023**. Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'1 an est obligatoire

4.2. Inscription à la randonnée

Toute personne respectant la condition d'âge requise (cf. :§2-1) peut participer à la randonnée. Les mineurs le **19/08/2023** doivent néanmoins présenter une **autorisation parentale**

4.3. Tarifs des engagements

- ❖ **Le montant de l'engagement comprend l'inscription à l'épreuve, les douches (si autorisées par la préfecture), le repas, un lot d'accueil est offert à chaque participant.**

4.3.1. **Epreuves chronométrées : pas d'inscription le jour de l'épreuve**

- **Inscriptions par courrier** : le montant de l'engagement est de 35€ avant le **06/08/2023**. Après cette date, le montant de l'engagement est fixé à 45€ avec repas. Les inscriptions faites sur place le **18/08 2023** sont fixées à 50€ avec le repas.
- **Inscriptions par internet** : sur le site Pyrénées chrono-chronométrage d'épreuves sportives et la promotion de la Marcel Queheille
 - ❖ **Clôture des inscriptions sur internet** : les inscriptions seront closes le **vendredi 18/08/2023 à 12h00**
- **Possibilité de s'inscrire sur place la veille de l'épreuve de 15h00 à 20h00**. Les inscriptions faites sur place le **18/08/2023** sont fixées à 50€ avec le repas.

4.3.2. **Randonnée: pas d'inscription le jour de l'épreuve**

Le montant de l'inscription est fixé à 20€ pour tous avec le repas. Possibilité de s'inscrire par courrier, par internet ou sur place le **vendredi 18/08/2023 de 15h00 à 20h00**

4.3.3. **Engagements collectifs: pas d'inscription le jour de l'épreuve**

Une **réduction de 3€ par personne** est offerte pour les engagements dans les épreuves chronométrées uniquement aux clubs inscrivant au moins 5 personnes licenciées à la Marcel Queheille 2023 (randonnée comprise) avant le **06/08/2023** (délai de rigueur).

4.3.4. **Repas accompagnateurs:**

Il est possible de réserver le repas de midi pour les **accompagnateurs au prix de 15€**

5. RETRAIT DES DOSSARDS, ET LOT D'ACCUEIL

5.1. **Epreuves chronométrées :**

Retrait des dossards (lot d'accueil, dossard, plaque de guidon) au Jai Alai de Mauléon allée du 8 mai 1945 à MAULEON 64130

- Le vendredi **18/08/2023 de 15h00 à 20h00**
- Le samedi **19/08/2023 de 06h00 à 07h30**.

5.2. **Randonnée:**

Retrait des dossards au Jai-Alai de Mauléon allée du 8 mai 1945 à MAULEON 64130

- Le vendredi **18/08/2023 de 15h00 à 20h00**
- Le samedi **19/08/2023 de 06h00 à 07h30**.

6. DEPARTS : COMPLEXE SPORTIF

- La Marcel Queheille : départ à 08h30
- La cyclotouriste : départ groupé à 08h30 à l'arrière du peloton

7. REPAS - RAVITAILLEMENTS - AUTRES PRESTATIONS

- **Repas de midi** : repas chaud, copieux (si autorisation de la préfecture) avec des produits du terroir.

- ❖ **menu type envisagé :**

- charcuterie artisanale et crudités
- lomo / pipérade
- fromage de brebis
- gâteau basque
- vin rouge ou rosé
- café

- **Ravitaillement :**

- ❖ La Marcel Queheille :

- Au sommet d'Ahusquy (liquide et solide)
- Au sommet du col d'Iraty (liquide et solide)
- Au km 69, au croisement D18 et D118 km 92 (liquide et solide)
- A l'arrivée

- ❖ Les cyclotouristes : 1 ravitaillement (liquide et solide) selon les conditions météorologiques, des ravitaillements en liquide seront rajoutés sur les parcours.

- ❖ Autres prestations

- Café pour tous au départ
- Buvette et douche à l'arrivée (si autorisation préfecture)
- Lot d'accueil

- Des lots aux 3 premiers du classement scratch et au premier de chaque catégorie (récompense non cumulables)

8. DROIT A L'IMAGE

L'organisation se donne le droit d'utiliser toute photographie ou vidéo prise au cours de la manifestation afin de promouvoir la Marcel Queheille. Toutefois, conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978 (CNIL), chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Tout participant à la Marcel Queheille souhaitant disposer de ce droit est prié de le confirmer par écrit (en indiquant son nom, son prénom, son adresse et si possible son n° de dossard) au responsable de l'organisation.

9. ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à la Marcel Queheille vaut pour acceptation du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

10. RENSEIGNEMENTS, INFORMATIONS ET ENVOI DES INSCRIPTIONS

Informations:

- **envoi des inscriptions** (avec chèque d'engagement à l'ordre du SAM CYCLISME) par courrier à
 - **SA MAULEON Cyclisme(SAM)**
10 rue Jean Baptiste Heugas
64130 MAULEON
- **Renseignements et informations**
 - E-mail : samcyclisme64@gmail.com
 - Contact : 05 59 28 66 50 les jours de présence